

**NOMINATION DE MONSIEUR REQUI MARCEAU EN QUALITE DE REFERENT Covid\_19**

**Le Président du Symadrem**

**Vu** la lettre du 16 avril 2020 de la DDTM 13 portant préconisation de la reprise des chantiers en suivant le guide de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP),

**Vu** le guide de l'OPPBTP susvisé mis à jour le 10 avril 2020 et des préconisations associées, notamment la possibilité de nommer un référent COVID pour les maîtrises d'ouvrage,

**Vu** le guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus covid-19, agréé par les ministères de la Transition écologique et solidaire, de la Ville et du Logement, des Solidarités et de la Santé, et du Travail,

**Considérant** la reprise des chantiers de l'opération Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles, des lot n° 1 à n° 5,

**Vu** le Plan Général de Coordination SPS (PGC SPS) du lot n°1, principal lot du chantier, mis à jour par le coordonnateur SPS, bureau VERITAS,

**Considérant** que le groupement d'entreprises GUINTOLI, VALERIAN, BUESA, BERTHOULY, CROZEL, MASONI, SLTP a mis à jour son Plan Particulier (PPSPS) en y intégrant une procédure COVID-19, qui a été validée par le coordonnateur SPS,

**Considérant** que le personnel de chantier a été formé aux mesures figurant dans le PPSPS,

**Vu** la réunion en configuration CISSCT (Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail) qui s'est déroulée en visio-conférence le 16 avril 2020 avec notamment la présence de l'inspection du travail des Bouches du Rhône, le CARSAT Sud Est et l'OPPBTP,

**Considérant** que M. REQUI Marceau, ingénieur en charge de l'opération susvisée, s'est formé aux consignes susvisées notamment par :

- le visionnage du séminaire en ligne du 9 avril 2020 de l'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) apportant des éclairages sur les risques professionnels liés au COVID-19,

- l'accueil sécurité spécifique COVID dispensé le 17 avril 2020 par le référent général COVID du chantier de création de la digue entre Tarascon et Arles conformément à la procédure générale du 16 avril 2020, vérifiée conforme au Plan Général de Coordination (PGC) du chantier par le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS),

- l'assimilation des 2 guides visés supra,

**Considérant** que la priorité des entreprises est d'adopter des mesures de prévention protégeant la santé de leurs collaborateurs, conformément aux responsabilités des employeurs, et de les inciter à veiller sur leur santé, leur sécurité et à celle de leur entourage.

**ARRETE**

**Article 1 :** Monsieur REQUI Marceau est désigné comme référent Covid-19 du SYMADREM, maître d'ouvrage de l'opération intitulée : Création d'une digue à l'ouest du remblai ferroviaire entre Tarascon et Arles, des lots n°1 à n°5.

**Article 2 :** Pendant cette période de pandémie, le référent Covid\_19 est chargé de coordonner les mesures à mettre en œuvre et d'adapter les recommandations et obligation sanitaire aux chantiers.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 4 :** Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ARLES, le.



Notifié le : 20 avril 2020

Signature de l'agent

REQUI Marceau



Signé par : Jean-Luc MASSON

Date : 20/04/2020

Qualité : Président